

Délibération 3.04
Modifications du règlement intérieur du Conseil départemental

Intervention de Stéphane BARRE

Monsieur le Président,

Comme j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer lors de nos différents échanges en réunion et par écrit, je suis au regret de vous confirmer que notre groupe ne pourra voter en l'état les propositions de modification du règlement intérieur de notre Conseil.

En début de notre mandat, lorsque le tout premier projet de règlement intérieur envisagé par votre majorité avait purement et simplement supprimé le débat de politique départemental en vigueur précédemment, notre groupe avait rappelé combien nous sommes particulièrement attaché à cet espace d'expression démocratique institué au début de nos séances du Conseil.

Car au delà des débats liés aux délibérations inscrites à l'ordre du jour, il nous semble important que chaque groupe puisse se voir offrir l'opportunité de saisir notre assemblée d'un sujet d'intérêt départemental, notamment lié à l'actualité, ne figurant pas à l'ordre du jour de la séance.

Vous aviez alors compris notre position et entendu nos arguments, en rétablissant dans la version du règlement intérieur soumise au vote du Conseil, la tenue du débat de politique départemental. Nous avons salué cette décision comme il se devait.

Considérant que notre Conseil est réuni en moyenne 5 fois par an et qu'une séance est consacrée au débat d'orientation budgétaire qui permet à chaque groupe de pouvoir s'exprimer sur tout sujet, rendant ainsi facultatif la tenue préalable d'un débat de politique départemental, l'existence de cette disposition de notre règlement intérieur nous permet actuellement de choisir et d'animer 4 thèmes de débat par an.

Sauf que votre proposition vise à limiter cette possibilité à une fois par semestre, ce qui constituerait indéniablement une régression dans les espaces d'expression librement offerts aux groupes politiques de notre Conseil, et notamment ceux de l'opposition qui ne maîtrisent pas les sujets inscrits à l'ordre du jour.

D'autant plus que notre règlement intérieur ne permet pas le dépôt de motions ou de vœux, dispositions existantes au sein de nombreuses assemblées.

Parfaitement conscients que la création récente d'un groupe supplémentaire justifie une modification des modalités d'organisation du débat de politique départemental afin de ne pas allonger la durée de nos Conseils, nous proposons de réduire de 5 minutes la durée de chaque débat, proposition qui permet ainsi de consacrer une durée identique aux débats préalables à l'ordre du jour par rapport à la situation antérieure à la création de ce nouveau groupe.

Nous vous proposons aussi, à défaut d'accord sur cette première suggestion, de supprimer le débat de politique départemental lors de la séance consacrée au budget.

Considérant, à l'image de l'argument avancé pour la séance du débat d'orientation budgétaire, que l'examen du budget annuel permet aux groupes d'aborder un large éventail de thèmes, y compris d'actualité.

Il restait ainsi, pour chaque groupe, la possibilité d'animer 3 débats annuellement.

Votre proposition souhaite aller encore plus loin en réduisant annuellement ces initiatives de débat par groupe à deux. Soit un thème par groupe lors d'un Conseil sur deux.

Autant dire qu'avant de pouvoir prendre l'initiative, il nous faudra faire preuve d'une patience exorbitante ! Et pour tout dire peu crédible.

Ainsi, et dans l'hypothèse où votre proposition serait retenue, il est évident que le besoin d'expression bien légitime des groupes, et en particulier des groupes d'opposition, passerait par conséquent par d'autres voies offertes par notre règlement intérieur, ce qui, à l'arrivée, serait contradictoire avec la volonté partagée de ne pas allonger la durée de nos conseils.

Souhaitant ardemment au regard de ces éléments, que la modification du règlement intérieur puisse être adoptée à l'unanimité, nous vous invitons à revoir votre proposition sur cet article en retenant l'un ou l'autre des amendements que nous vous proposons aujourd'hui.

S'agissant par ailleurs des modifications proposées sur l'article 28 relatif aux missions d'information et d'évaluation, nous souscrivons à la proposition formulée afin d'ouvrir leur composition à tous les groupes de l'assemblée, bien que nous regrettions l'impossibilité de diminuer à un dixième des membres du

Conseil départemental le nombre d'élus signataires permettant leur mise en place.

Je ne peux douter de votre volonté de pouvoir modifier le présent règlement intérieur à partir d'un consensus unanime des différents groupes faisant vivre la démocratie au sein de notre assemblée. Ce fut le cas jusqu'à présent, il faut que cela continue aujourd'hui !